



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01120

Numéro SIREN : 803 200 138

Nom ou dénomination : ACTIV ROISSY

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2015 sous le numéro de dépôt 3983



3983
143-1120
23/06/15

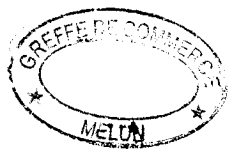
ACTIV ROISSY

Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros

Avenue du Moulin
77680 ROISSY EN BRIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL ACTIV
ROISSY EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

Karim MEZZI
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie des Commissaires aux comptes de Paris
13D, rue Pasteur
77100 MAREUIL LES MEAUX



3983
14B-1120
23/06/15

ACTIV ROISSY

Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros

Avenue du Moulin
77680 ROISSY EN BRIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL ACTIV
ROISSY EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

Karim MEZZI
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie des Commissaires aux comptes de Paris
13D, rue Pasteur
77100 MAREUIL LES MEAUX

ACTIV ROISSY

Société à responsabilité limitée au capital de 75 000 euros

**Avenue du Moulin
77680 ROISSY EN BRIE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA**

SARL « ACTIV ROISSY »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 13 mai 2015 et en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

La société, créée le 30 juin 2014, présente au titre de la situation intermédiaire arrêtée au 31 mars 2015, des capitaux propres d'un montant de 105 195 euros qui comprennent, au titre du résultat de la période, un bénéfice de 30 195 euros.

La société a réalisé sur cette période intermédiaire un chiffre d'affaires de 375 774 euros et un résultat d'exploitation de + 40 775 euros. Sa trésorerie s'élève à + 28 917 euros au 31/03/2015.

Karim MEZZI
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie des Commissaires aux comptes de Paris
13D, rue Pasteur
77100 MAREUIL LES MEAUX

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Ces observations sont basées sur nos travaux qui n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'analyse de la situation de la société telle que décrite ci-avant et compromettre la continuité d'exploitation. Nous avons notamment observé les tendances de l'activité postérieure à la clôture.

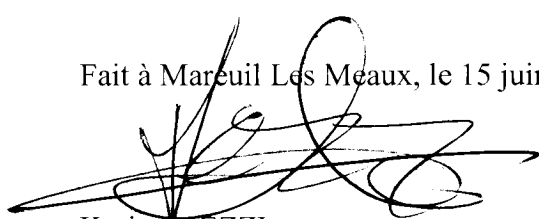
Par ailleurs, en exécution de la mission de commissaire à la transformation de la société ACTIV ROISSY, et en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Mareuil Les Meaux, le 15 juin 2015



Karim MEZZI
Commissaire aux Comptes

Karim MEZZI
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie des Commissaires aux comptes de Paris
13D, rue Pasteur
77100 MAREUIL LES MEAUX